



**Banque africaine de développement  
Département de l'intégrité et  
de la lutte contre la corruption  
Immeuble CCIA, Avenue Jean Paul II  
01 BP 1387 Abidjan 01, Cote d'Ivoire**

Brême, le 13 avril 2015

**Fraude de crédit présumée de Moulins Modernes du Mali (M3)**

Mesdames, Messieurs du conseil des gouverneurs,  
Mesdames, Messieurs des départements de l'intégrité et de la lutte contre la corruption,

Veillez nous permettre de nous tourner vers vous en toute confiance pour vous faire part d'une affaire extrêmement délicate. C'est au sujet de l'homme d'affaire malien Modibo Keita, dont son entreprise Moulins Modernes du Mali (M3) a reçu le 19 avril 2014 un crédit de 16,8 millions d'euros (10,8 milliards de francs CFA) de la Banque africaine de développement. Parce qu'il y a des indices que Modibo Keita a été accordé crédit pour la seule raison qu'il a donné volontairement de fausses informations à la Banque africaine de développement.

Concrètement, il s'agit d'un conflit de terres resté irrésolu depuis le mois de mai 2010 entre Moulins Modernes du Mali et les deux villages Sanamadougou et Sahou, et au cours duquel est survenu plusieurs fois de graves violations des droits de l'Homme. Le conflit a à présent acquis une notoriété au-delà du Mali : l'affaire a été examinée dans un rapport publié par l'institut renommé américain Oakland (1), et l'organisation pour les droits de l'Homme, FIAN International, représentée dans plus de 50 pays, a rédigé en décembre 2014 un rapport détaillé d'une centaine de pages entre autres sur ce conflit (2). Finalement, de nombreux journalistes et représentant-e-s de la société civile malienne et internationale se sont rendu-e-s dans les deux villages, à l'image de plusieurs activistes de notre réseau qui ont visité sept fois Sanamadougou et Sahou depuis le mois de janvier 2014, dernièrement avec une délégation malienne et européenne en mars 2015.

Ce conflit de terres, toujours d'actualité (particulièrement pour Sanamadougou qui subit une perte quasiment totale de ses terres agricoles), est la raison pour laquelle l'Allemagne entre autre s'est abstenu lors du vote d'attribution du crédit mentionné ci-dessus pour Moulins Modernes du Mali. Ceci nous a été annoncé lors d'un entretien le 19 février 2015 à Bonn au Ministère fédéral pour le Développement et la Coopération économique, lors duquel quatre représentant-e-s de notre réseau et huit employé-e-s ont participé, venant du Ministère fédéral,

► **ANSCHRIFT**

HARDENBERGSTR. 52/54  
28201 BREMEN

► **MOBIL**

01 51 / 52 52 77 76

► **E-MAIL**

AFRIQUEEUROPEINTERACT  
@YAHOO.DE

► **TWITTER**

@AE\_INTERACT

► **FACEBOOK**

AFRIQUE EUROPE INTERACT

► **KONTO**

GLOBALE  
GERECHTIGKEIT E.V.

KONTO: 2032 237 300

GLS BANK

BLZ: 430 609 67

IBAN: DE67 4306 0967  
2032 2373 00

BIC: GENODEM1GLS

► **WWW.AFRIQUE-  
EUROPE-  
INTERACT.NET**

de la Société d'investissement et de développement (Deutsche Entwicklungs- und Investitionsgesellschaft - DEG), de l'établissement de crédit pour la reconstruction (Kreditanstalt für Wiederaufbau - KfW) et de l'Ambassade allemande au Mali. De plus, lors de cet entretien, il nous a été confié que le comité de remise du crédit de la Banque africaine de développement avait accordé le crédit à Modibo Keita sous deux conditions : d'une part, que dans cette affaire il n'y ait plus de procédure judiciaire en cours, et d'autre part, que les familles concernées aient reçu des dédommagements. Modibo Keita a confirmé avoir rempli ces deux conditions, qui pourtant en réalité n'ont pas été remplies comme nous l'avons constaté récemment lors de notre visite il y a quatre semaines : le procès débuté le 22 février 2012 n'est pas terminé, mais suspendu depuis fin 2012, et les dédommagement ont été accepté par seulement huit familles (sept à Sanamadougou et une à Sahou), refus de la part des villageois-e-s compréhensible puisqu'ils ne demandent pas de dédommagements mais la réacquisition de leurs terres (sans parler du fait que le procès n'a jamais été terminé).

C'est dans ce contexte que nous prions expressément la Banque africaine de développement de bien vouloir vérifier les affaires de crédit récentes avec Modibo Keita. Non seulement parce que ce conflit de terres empêche un développement durable et un progrès social dans les régions concernées, ce qui va à l'encontre de la politique de votre maison ; mais encore plus parce que la Banque africaine de développement a clairement déclarée être contre la fraude, la corruption et autres activités répréhensibles.

Afin de mieux expliquer nos soupçons, nous souhaitons présenter brièvement les résultats de nos récentes recherches, en commençant tout d'abord avec le lien entre notre réseau Afrique-Europe-Interact et Sanamadougou et Sahou.

#### **a) Le lien entre Afrique-Europe-Interact et Sanamadougou et Sahou**

Afrique-Europe-Interact est un réseau d'initiatives de base au Mali, Burkina Faso, Togo, Allemagne, Autriche et Pays-Bas. Notre travail a lieu sur les deux continents, par des volontaires, et nous nous finançons uniquement grâce à des dons. Des membres de notre réseau se sont rendu-e-s régulièrement à Sanamadougou et Sahou depuis le début 2014. En Mai 2014 et mars 2015, des activistes européens et européennes les ont accompagné-e-s. En août 2014, nous avons soutenu Sanamadougou et Sahou en leur livrant quatre tonnes de millet pour faire le pont dans une période de pénurie d'alimentation. Nous avons de plus organisé plusieurs rassemblements de solidarité en Allemagne. Le 27 novembre à Sanamadougou, un grand rassemblement de fermiers et fermières a eu lieu, que notre réseau a soutenu, auquel plusieurs journalistes maliens ont participé. Lors de notre dernier voyage de délégation (du 6 au 10 mars 2015), 10 activistes de Bamako et de trois d'Europe y ont participé, lors duquel de nombreuses discussions et des échanges en petits groupes ont eu lieu, ainsi que deux rassemblements de plusieurs heures avec les villageois-e-s de Sanamadougou et de Sahou (3).

#### **b) Histoire du conflit**

L'histoire du conflit ne peut pas être narrée en quelques mots, particulièrement en raison des nombreuses initiatives et protestations des villageois-e-s. C'est pourquoi, nous souhaitons faire référence au rapport FIAN de décembre 2014 que nous avons déjà mentionné plus haut, dans lequel l'histoire et les résultats jusqu'à fin 2013 y sont clairement détaillés. De plus, nous souhaitons attirer votre attention sur un rapport du gouvernement établi en juillet 2014 ayant été contredits dans une

lettre détaillée par les deux chefs des villages de Sanamadougou et Sahou (4). C'est pourquoi un nouveau rapport est en cours de réalisation. Pour conclure, nous avons présenté les résultats en octobre 2014 dans une lettre succincte au président malien Ibrahim Boubacar Keita, lettre qui est disponible également sur notre site internet (7).

### **c) Litiges judiciaires autour du conflit de terres**

Les premiers litiges judiciaires remontent au mois de juin 2010, lorsque Modibo Keita ordonna, sans préavis, l'élagage de nombreux arbres pour l'agroforesterie. Plus de 40 fermiers et fermières ont été arrêté-e-s, plusieurs blessures graves ont été commises par les forces de sécurité présentes. La procédure, lancée pour cause d'infraction contre la paix publique, a duré jusqu'en 2011. Finalement, quatre villageois-e-s ont été condamné-e-s. Quant à la possibilité d'une révision du procès, il a été clairement signalé aux villageois-e-s qu'ils n'auront pas la moindre chance de gagner.

Malgré tout, les deux villages ont engagé un procès judiciaire contre Modibo Keita, qui s'est ouvert le 22 février 2012 à Markala et qui, après quatre journées de négociations, a été suspendu. Jusqu'à présent, la dernière décision du tribunal date du 20 décembre 2012. A l'époque, un expert avait été désigné pour fournir une expertise sur les points litigieux. Ceci n'a jamais eu lieu, comme Me Amadou T. Diarra, avocat des deux villages, nous l'a confirmé en mars 2015. Les raisons de cette situation n'en sont pas claires, mais il n'en reste pas moins que dans ce contexte, le fait que les villageois-e-s ainsi que les organisations de soutien n'aient pas accepté de se faire verser des fonds à disposition a joué un rôle important. Avec l'aide de notre réseau, les deux villages ont à présent fait appel à un nouvel avocat qui s'est tourné vers le tribunal, qui a relancé la poursuite du procès.

Ce procès, toujours en cours, a pour objet en fait de déterminer si les superficies exploitées par les Moulins Modernes du Mali correspond à la zone prévu et inscrite dans le contrat de bail. Le problème est que le territoire fixé dans le contrat n'est décrit que grossièrement. Concrètement, « il est limité comme suit:

- au Nord par la parcelle de FORAS et celle de ECORICE;
- au Sud par le Fala de Boky wéré
- à l'Est par la parcelle de SOSUMAR;
- à l'Ouest par la parcelle de SOSUMAR"

Nous avons tenu de nombreuses conversations sur ces limites avec les villageois-e-s de Sanamadougou et Sahou, et nous sommes finalement allé-e-s en moto sur ces territoires décrits dans le contrat. Il est apparu clairement que d'une part, les indications d'orientation (nord, sud...) des limites fixées dans le contrat ne correspondent pas avec la réalité, et d'autre part que l'ensemble du territoire a l'air d'être bien plus étendu que 7.400 hectares. A cela s'ajoute, et ceci semble être la plus grosse infraction, que l'endroit prévu pour le prélèvement d'eau, dans le contrat article 5.6, à savoir le canal appelé canal Fala de Boky wéré, semble être à une distance de 20 à 30 kilomètres des champs utilisés actuellement par Moulins Modernes du Mali, alors qu'en réalité les prélèvements d'eau sont effectués dans un tout autre canal. En conclusion, ceci montre que la question litigieuse des territoires officiels prévus pour Moulins Modernes du Mali n'est jusqu'à aujourd'hui toujours pas clarifiée, et ne pourra probablement l'être résolue que lorsqu'une carte de la zone prévue sera enfin dressée et accessible de façon équitable à toutes les personnes concernées.

Finalement, nous souhaitons attirer votre attention sur un troisième procès, dont nous avons pris connaissance lors de discussions à Sanamadougou et Sahou : le procès à Markala n'évoluant plus, les deux villages ont déposé une requête le 3 mai 2013 pour une interruption provisoire du travail jusqu'à la tenue du véritable procès. Cette plainte a cependant été refusée pour des raisons formelles et des raisons de fond, bien que force est de constater que des informations ont été ici utilisées et qui jusqu'à aujourd'hui demandent à être expliquées. Ainsi, dans le jugement du 19 juin 2013, Moulins Modernes du Mali aurait délimité ses territoires à l'aide de données GPS. Ceci est à l'évidence guère plausible, puisque le problème réside justement dans le fait que les limitations décrites dans le contrat ne soient pas assez clairement détaillées, et donc encore moins délimitables avec des données GPS.

Dans ce contexte, il apparaît explicitement à quel point l'affirmation présentée par Modibo Keita dans les négociations de crédit semble douteuse, où pourtant aucune action judiciaire ne serait en cours. C'est pourquoi, nous prions la Banque africaine de développement de bien vouloir effectuer une vérification de cette affaire, de même que nous avons demandé au nouvel avocat de nous informer dans un bref délai sur l'évolution du processus nouvellement relancé.

#### **d) Dédommagement**

En ce qui concerne les dédommagements, Modibo Keita a présenté à la Banque africaine de développement une liste avec le nom de toutes les familles de Sanamadougou et Sahou qui auraient reçu un dédommagement. Nous avons obtenu cette information de la part d'une employée de l'Ambassade allemande à Bamako qui a pu consulter cette liste. Les villageois-e-s ont réagi avec beaucoup d'indignation en apprenant cette nouvelle. D'après eux, il ne s'agit que d'un petit nombre de familles qui auraient accepté, au début du conflit, de recevoir une compensation financière, plutôt symbolique, en guise de dédommagement pour la perte de leurs terres. Plus précisément, il s'agirait d'une famille à Sahou et de sept familles à Sanamadougou. Pour appuyer leurs propos, les villageois-e-s de Sanamadougou et de Sahou ont dressé deux listes, fournies ci-joint, avec les noms des familles complètes (avec signatures), qui n'ont reçu aucun dédommagement. En outre, il ne faut pas oublier que les habitant-e-s refusent presque à l'unanimité de recevoir des dédommagements, principalement parce qu'ils remettent en question la légitimité juridique et politique des actions de Moulins Modernes du Mali. Il est très irritant pour eux que la rumeur continue de courir, à savoir que beaucoup de familles auraient accepté des dédommagements, et ceci malgré de nombreuses rectifications sans ambiguïté de la part des deux villages (notamment dans la lettre déjà mentionnées ci-dessus de juillet 2014).

C'est pourquoi, nous prions la Banque africaine de développement de soumettre explicitement la liste présentée par Modibo Keita à une vérification détaillée. Il est à éclaircir quels noms figurent sur cette liste, où une comparaison avec le registre d'inscription des habitant-e-s et des impôts serait possible et souhaitable. S'agit-il de signatures falsifiées ou bien d'autres signatures provenant de villages voisins ? Ou bien est-ce que Modibo Keita, comme le présumant quelques villageois-e-s, aurait réparti les sept familles ayant accepté des dédommagements en plus petites unités familiales pour ainsi augmenter artificiellement le nombre de signatures ? En parallèle, il serait à clarifier si certaines des 25 familles seraient présentes sur la liste, qui auraient payé leurs impôts à Sanamadougou, mais qui vivraient dans un village voisin et qui ne seraient ainsi pas concernées par la perte de leurs terres (Dossiguila).

Enfin, nous souhaitons préciser que dans un souci de clarté, nous avons mentionné de nombreux aspects sans les avoir explicitement détaillés. En effet, à travers cette lettre, nous souhaitons contacter le plus de personnes possible responsables directement ou indirectement dans l'affaire de Sanamadougou et Sahou. D'une part, parce que l'existence des deux villages est directement menacée et par conséquent la base existentielle de plusieurs milliers de personnes. D'autre part, parce que l'on touche à des questions fondamentales d'une bonne gouvernance, une dimension qui se réfère dans ce contexte particulièrement à la question de savoir quelle démarche serait à suivre, dans une région de petits fermiers comme l'est l'Office du Niger, avec des recommandations concrètes du rapport agricole mondial publié en 2008. Il nous est important de préciser que nous restons à votre entière disposition pour toutes informations supplémentaires, ce qui comprend également la possibilité d'entrer directement en contact avec les habitant-e-s de Sanamadougou et de Sahou, ou bien avec des membres de notre réseau à Bamako.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



(Volker Mörchen)

(1) Voir rapport: <http://www.oaklandinstitute.org/comprendre-les-investissements-fonciers-en-afrique-rapport-mali>

(2) Voir rapport: [http://www.fian.org/fileadmin/media/publications/Rapport\\_Mali\\_Final.pdf](http://www.fian.org/fileadmin/media/publications/Rapport_Mali_Final.pdf)

(3) Voir Photos: [http://afrique-europe-interact.net/1301-2-Mobilisation-Office-du-Niger-Mars-2015.html?article\\_id=1301&clang=0](http://afrique-europe-interact.net/1301-2-Mobilisation-Office-du-Niger-Mars-2015.html?article_id=1301&clang=0)

(4) Voir lettre et rapport: <http://afrique-europe-interact.net/1311-2-Lettre-Sanamadougou-et-Sahou-Juillet-2015.html>

(5) Voir lettre au Président malien: <http://afrique-europe-interact.net/1310-2-Lettre-Ouverte-au-President-malien.html>

### **Pièce jointe**

Les Listes avec les noms des familles complètes (avec signatures), qui n'ont reçu aucun dédommagement.

Village de Sanamadougou le 10/03/2015

Nous, chefs de famille et des menages ci-dessous nommés indignons que aucun de nous n'a reçu de l'argent en espèce ni autres dédommagements matériels de la part de Monsieur Modibo Keita ; de se faite nous revendiquons encore et toujours notre droits coutumiers sur les terres de nos ancêtres nous signons cette petitions pour servir et valoir ce que de droits.

N°	Noms	Prenoms	Nombres de membres dans la famille	Signature
1	Coulibaly	Madou ojo	9	D
2	Dembele	Mosse	50	h
3	Coulibaly	Ton Massa	35	h
4	Diarra	Bamassa	41	o
5	Dembele	Kony	25	+
6	Coulibaly	Soumaïla	6	+
7	Diarra	Moussa	6	x
8	Diarra	Soulemane	13	o
9	Diarra	Fasson	7	+
10	Coulibaly	Bahinin	35	o
11	Coulibaly	Bakary	25	+
12	Coulibaly	Seydou	6	o
13	Coulibaly	Oumar N'Gassa	39	+
14	Coulibaly	Bourama	5	o
15	Diarra	Kony	46	o
16	Tangara	Lamine	20	x
17	Diarra	N'Ko	17	o

18	Diarra	Nafa	15	o
19	Ballo	Ballo Baréma	17	o
20	Ballo	Konibe	8	m
21	Ballo	Sontoro	19	o
22	<del>Ballo</del>	Mathia	12	o
23	Diarra	Yacouba	10	o
24	Daou	Barimadje	180	o
25	Boulbaly	Sidiblen	46	o
26	Diarra	Moetar	57	n
27	<del>Diarra</del>	Tieloro	05	x
28	Diarra	Madougnama	21	f
29	Diarra	Tieman	31	o
30	Diarra	Dasson	12	o
31	Diarra	Natoura	15	o
32	Diarra	Barima fankelen	25	3
33	Diarra	Choba	05	t
34	Boulbaly	Dramane cho	10	o
35	Diarra	Moussa	13	o
36	Diarra	Bakary Bakoto	16	o
37	Diarra	Bassi	09	o
38	Diarra	Siaka Binké Bolly	18	o
39	Diarra	Anassa	21	o
40	Diarra	Soulemane	15	o
41	Diarra	Batieman	24	o
42	Diarra	Soungoba	10	o
43	Diarra	Modibo	10	o
44	Diarra	N'ji	25	o

45	Diarra	Ladji Ni Ka	08	♂
46	Diarra	Nagnama	11	♂
47	Coulibaly	Karamogo	15	♂
48	Coulibaly	Sekou	05	♂
49	Coulibaly	Donna	04	m
50	Coulibaly	Siberutie	05	♂
51	Sangare	Bakary	10	♂
52	Coulibaly	Missa	20	♂
53	Coulibaly	Bodjoukou	12	♂
54	Coulibaly	Barema	05	♂
55	Diarra	Koko	31	m
56	Diarra	Moussagnatie	22	♂
57	Coulibaly	Fousseyni	13.	♂
58	Coulibaly	Soungouba	15	♂
59	Coulibaly	Soujiri	13	♂
60	<del>Coulibaly</del> Kraore	Yankoro	16	♂
61	Tangara	Djokolo	08	♂
62	Tangara	Kony	10	♂
63	Tangara	Koko	20	♀
64	<del>Coulibaly</del>	Fatema	06	♂
65	Coulibaly	Boih	11	D
66	Coulibaly	Bina	06	✓
67	Coulibaly	Seydou	11	♂
68	Diarra	Fatama	15	S
69	Diarra	Toukane	21	♂
70	Diarra	Fardoun	20	♂



71	Diarra	Dèdè	33	10
72	Diarra	Tahirou	12	8
73	Diarra	Balamè	16	25
74	Diarra	Melobaly	06	<del>11</del>
75	Bouaré	Alou	22	9
76	Bouaré	Daouda	07	8
77	Diarra	Bacherou	51	8
78	Coulbaly	Betlin	07	8
79	Diarra	Bagnini	19	8
80	Diarra	Battara	07	8
81	Diarra	Zibiry	11	8
82	Coulbaly	Binkè	16	8
83	Coulbaly	Moussa	17	8
84	Coulbaly	Betlin	32	8
85	Coulbaly	Fouladjé	23	8
86	Diarra	Niazon	10	8
87	Diarra	Bina	13	8
88	Diarra	Amadou	11	8
89	Diarra	Medibo	10	8

Numero d'ordre de familles	Prenom	Nom des chefs de familles	Personnes par famille	Emplacement de chefs de Familles
01	Sékou	Coulibaly	30 personnes	
02	Brouma	Coulibaly	87 personnes	
03	Kassoum	Diarra	77	
04	Karim	Coulibaly	15	*
05	Drissa	Coulibaly	13	
06	Moïse	Coulibaly	10	
07	Amidou	Coulibaly	31	
08	Seydou 1 <sup>er</sup>	Coulibaly	42	
09	Josa	Coulibaly	07	
10	H	Coulibaly	08	
11	Hou	Coulibaly	15	
12	Seydou 1 <sup>er</sup> / <sub>2</sub>	Coulibaly	07	
13	Doukaye	Coulibaly	78	
14	Gracoussou	Coulibaly	12	
15	Korô	Cissé	06	
16	Hobou	Tao	08	
La liste des personnes qui dit nous aux dédomagements de Modibo Keita sur leur territoire à SAO			Total 416	